

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014- DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : M. WINOCOUR Marc ; M.STOUDER Paul ; Mme BRION M. Thérèse ; Mme COMBE Anne ; M. CHABOCHE Alain ; Mme. LAINE Angèle ; Mme. MILLION FONTAINE Anne ; M. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor Mme. POUSSIGNOT Marina ; Mme Jacqueline LALANDRE M. PIBOULEAU Jean-Pierre, M. LAMBERT Yves ; Mme. LASSUS Mélanie ; M. SPORTES Alain
Secrétaire de séance : Mme. LASSUS Mélanie

Ordre du jour :

- Vote du budget supplémentaire 2014 - commune
- Création d'un Conseil municipal des jeunes
- Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)
- Délibération en vue de l'adhésion à l'agence « Ingenier'Y »
- Avis concernant le choix d'un cabinet pour l'assistance à l'élaboration du PLU
- délibération relative à la révision statutaire du PNR

Questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

→ Adoption à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2014.

➤ **QUESTION N° 1 – Vote du budget supplémentaire 2014 - commune**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les budgets présentés arrêtés comme suit :

COMMUNE : Investissement :	Recettes : 678 393.77€
	Dépenses : 678 393.77€

Fonctionnement :	Recettes : 57 259.44 €
	Dépenses : 57 259.44 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 2 – Création d'un Conseil municipal des jeunes**

Le Conseil Municipal de Jeunes est à la fois un lieu de réflexion, d'échange, de proposition et d'action : il a un rôle consultatif et la réalisation de ses projets dépend du vote du Conseil Municipal. le Conseil Municipal de Jeunes participe à l'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, ainsi que des valeurs démocratiques.

Il est proposé que le Conseil Municipal des Jeunes de Grosrouvre soit composé de 12 membres de 9 ans à 17 ans, qui seront élus pour une durée de 2 ans; une campagne électorale de liste et un vote officiel seront organisés durant le premier trimestre 2015 et dont les conditions seront définies ultérieurement par l'adoption d'un règlement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 3 – Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)**

L'ALEC SQY propose un dispositif pour trois années de 2015 à 2017 de Conseil en Energie Partagé afin d'accompagner la commune pour la réalisation de diagnostics (bâtiments, fluides etc...) et dans les actions à mener pour mieux maîtriser son énergie.

Pour la mise en œuvre de cette démarche, l'ALEC sollicite une participation financière de 100€ et de 1.5€/habitant par an pour les trois années ainsi que la signature de la convention triennale. La commune sollicitera une aide du PNR qui représentera 70% du montant de l'adhésion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 4 - - Délibération en vue de l'adhésion à l'agence « Ingenier'Y »**

Le Maire devant le désengagement des services de l'état souligne l'intérêt d'entourer la municipalité des meilleures compétences possibles, et notamment, celles issues des ingénieries départementales, pour l'accompagner dans ses réflexions, le suivi en voirie et dans le cadre du futur contrat rural.

Après avoir donné lecture des statuts de l'agence d'Ingénier Y' Départementale, et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité,

Le Conseil Municipal, décide d'adhérer à l'agence d'Ingénier Y' Départementale et d'en approuver ses statuts joints en annexe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 5 Avis concernant le choix d'un cabinet pour l'assistance à l'élaboration du PLU**

Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour le choix d'un cabinet spécialisé dans l'accompagnement des communes pour l'élaboration d'un PLU

Pour ce faire, une procédure de consultation a été lancée le 21 octobre 2014.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site de la ville et 4 entreprises ont été averties par courrier.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 14 novembre 2014, en présence des membres titulaires de la commission d'appel d'offres. Suite à une réunion conjointe de la commission PLU et « appel d'offres » en présence des deux candidats, et après analyse des deux prestations, le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'Appel d'Offres a pris la décision suivante :

- attribution du marché au groupe SYNTHESE pour la somme globale de Montant HT : 37700€

Le Conseil Municipal prends acte

➤ **QUESTION N° 6 délibération relative à la révision statutaire du PNR**

- Vu le courrier du Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse du 04 décembre 2014, par lequel il soumet cette modification statutaires aux collectivités membres du syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir débattu :

- Approuve la révision des statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse votée par le Comité syndical en date du 20 octobre 2014.

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- le 18 décembre 2014 prochain : sensibilisation à la maison communale par la gendarmerie sur des thématiques de sécurité, de prévention routière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Grosrouvre, le 15 décembre 2014

Le Maire,
Marc WINOCOUR